



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103751</b>	De <b>Mme Laurence Arribagé</b> ( Les Républicains - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports		<b>Ministère attributaire</b> > Sports
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >arts martiaux	<b>Analyse</b> > karaté. fédération nationale. fonctionnement.
Question publiée au JO le : <b>04/04/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Laurence Arribagé alerte M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports, sur l'enquête administrative qui aurait été menée par l'inspection générale de la jeunesse et des sports auprès de la Fédération française de karaté et disciplines associées (FFKDA). Depuis octobre 2016, la presse, ainsi que le milieu associatif et sportif, se font les relais de nombreuses accusations d'abus de pouvoirs éventuels au sein des instances dirigeantes de la fédération. Compte tenu du statut de fédération délégataire de la FFDKA qui, à ce titre, bénéficie de subsides étatiques, la fédération doit répondre à des exigences de transparence, notamment financières, exemplaires. Aussi, afin de faire toute la lumière sur la gouvernance de l'organisation, elle lui demande de bien vouloir lui communiquer les conclusions de toute enquête administrative diligentée par ses services auprès de la FFDKA depuis 2012 ainsi que sa position sur ces dernières.